

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU LUNDI 14 DECEMBRE 2020

L'an deux mille vingt le quatorze décembre à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à la salle des fêtes de Roussillon, sous la présidence de Jean AILLAUD.

DÉLIBÉRATION N° CC-2020-159

OBJET : CESSION AMIABLE - ANCIENNE STATION-SERVICE DESAFFECTEE DU HAMEAU LE CHENE A APT

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 34 - PROCURATIONS : 6 - VOTANTS : 40

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Émilie SIAS, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, M. Yannick BONNET, M. Patrick ESPITALIER, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. André LECOURT, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

AURIBEAU : M. Roland CICERO

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

CÉRESTE : M. Gérard BAUMEL

GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO représenté par Mme Mauricette CENCIARELLI

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MURS : M. Christian MALBEC

MÉNERBES : M. Patrick MERLE

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT-PANTALÉON : M. Luc MILLE

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

VIENS : M. Frédéric ROUX

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Absents :

APT : M. Cédric MAROS, Mme Isabelle TAILLIER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Jean-Louis CULO

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Christian BELLOT

Procurations :

APT : Mme Sylvie TURC donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Christophe CARMINATI donne pouvoir à Mme Céline CELCE

GARGAS : Mme Claire SELLIER donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY

SAINT-SATURNIN-LÈS-APT : M. Yves MARCEAU donne pouvoir à M. Lucien AUBERT, Mme Sandrine ISSON donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY, Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Laurence LE ROY

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code Général des Impôts,

Vu, les statuts de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et notamment la compétence : « Actions de développement économique et touristiques - 1.2.6. Le soutien à l'implantation et au développement des entreprises et de la création de tous types d'activités dans le respect de la réglementation européenne et nationale en vigueur et dans le respect des principes du développement durable »,

Vu, la délibération n° C.C. 2012-48 du 15 mars 2012 approuvant l'acquisition pour un montant de 20 000 € de la parcelle CP 28 - ancienne station-service désaffectée - sise sur la commune d'Apt, hameau du Chêne, d'une superficie de 1 075 m² pour disposer de foncier,

Vu, l'acte de vente du 11 décembre 2012,

Vu, l'avis du Domaine en date du 1^{er} octobre 2020 déterminant la valeur des biens à hauteur de 20 250 €, la parcelle étant classée en Zone agricole A, sans indice, malgré cette classification, elle reste desservie par tous les réseaux urbains, y compris l'assainissement collectif,

Considérant, que le gérant de la SCI LG, M. Laurent Guichard, souhaite acquérir cette parcelle afin de développer son activité de coiffure et d'esthétique à destination de personnes qui suivent une chimiothérapie,

Considérant, l'avis favorable émis par les membres de la commission développement économique le 4 décembre 2020,

Le Président propose d'approuver la vente de la parcelle CP 28 - ancienne station-service désaffectée - sise sur la commune d'Apt, hameau du Chêne, d'une superficie de 1 075 m² à SCI LG, représentée par M. Laurent GUICHARD pour un montant de 20 250 € (hors frais d'acte).

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Par 39 voix pour et 1 abstention,

Approuve, la vente de la parcelle CP 28, ancienne station-service désaffectée - sise hameau du Chêne, sur la commune d'Apt, d'une superficie de 1 075 m² à SCI LG, représentée par M. Laurent GUICHARD pour un montant de 20 250 € (hors frais d'acte),

Fixe, le prix de vente à 20 250 euros (la vente n'étant pas sujette à TVA), hors frais d'acte (à la charge de l'acquéreur),

Demande, l'exonération des droits de timbre, d'enregistrement et de la taxe de publicité foncière, conformément à l'article 1042-1 du CGI,

Désigne, Maître Gossein, notaire à Apt, pour rédiger l'acte,

Autorise, le Président à conduire toutes les actions et à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président
Gilles RIPERT

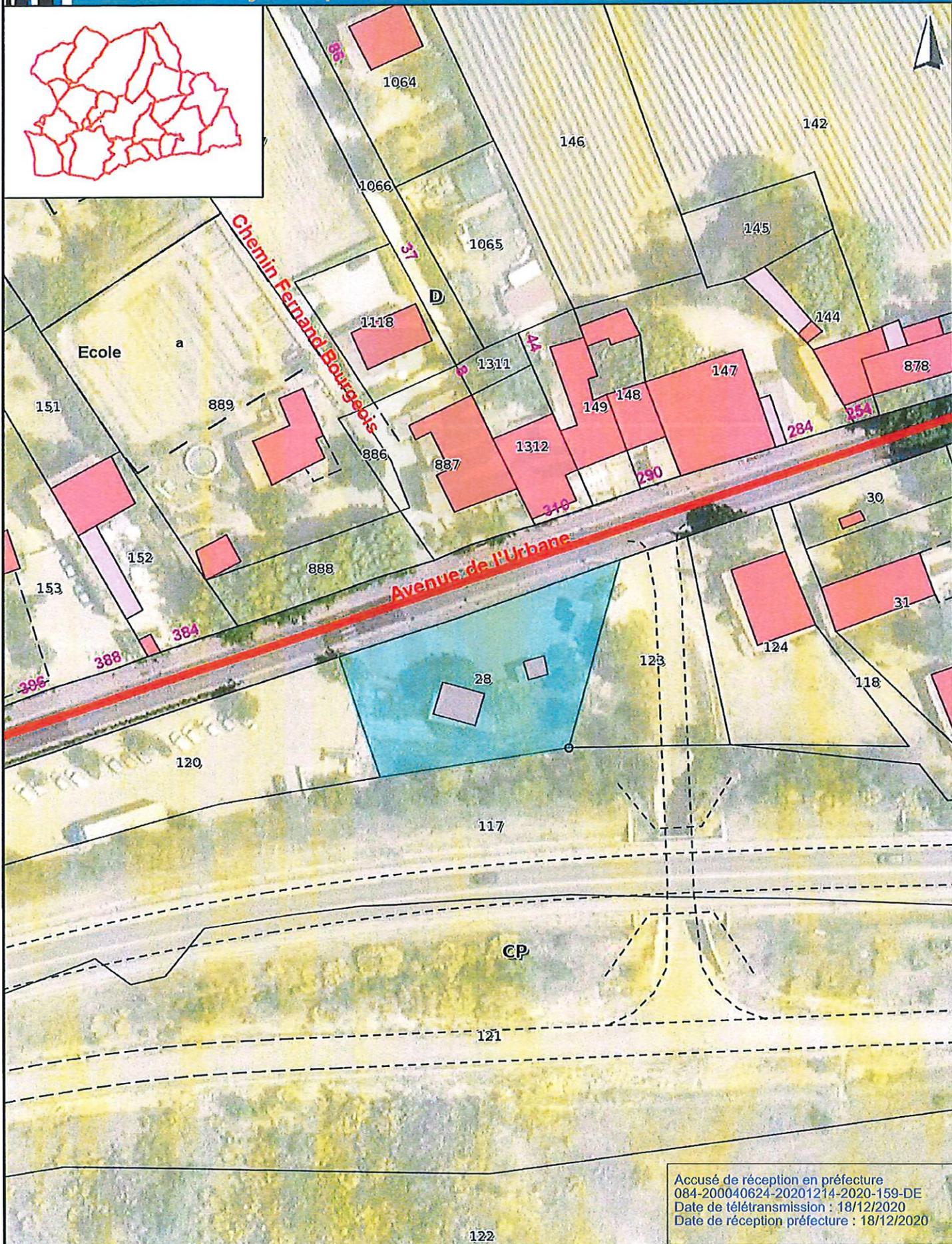
**Le Vice-Président,
Par délégation**

Jean AILLAUD



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, _____
dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*

Pays d'Apt Luberon - CC



Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20201214-2020-159-DE
Date de télétransmission : 18/12/2020
Date de réception préfecture : 18/12/2020

